

➤ **Je pars, cet été, en mission courte avec la Guilde. Quels sont les frais à la charge du bénévole ?**

Les missions courtes proposées par la Guilde sont entièrement bénévoles. Les frais engendrés sont donc à la charge du bénévole qui doit payer son billet d'avion, son assurance, les frais Guilde ainsi que les frais de préparation relatifs à sa mission (vaccin, visa, ...) et les frais de vie sur place (nourriture, déplacement, ...) Le bénévole est par contre logé par le partenaire.

**Les frais de mission (à verser à la Guilde) comprennent donc :**

- ▶ Billet d'avion (réservé par la Guilde) : le prix dépend de la destination
- ▶ Assurance rapatriement, assistance médicale : 40 €
- ▶ Frais Guilde : 90 €

La totalité de ces frais sont déductibles à hauteur de 66% sur les impôts du payeur.

➤ **Toute personne peut-elle bénéficier de la déduction fiscale ?**

La Guilde est une ONG reconnue d'utilité publique et d'intérêt général. C'est pourquoi, tous les donateurs imposables finançant la mission de Solidarité Internationale des bénévoles partis avec la Guilde, bénéficient de la déduction fiscale à hauteur de 66%. Attention, c'est obligatoirement le payeur qui bénéficiera de cet avantage. Il est donc indispensable que le payeur soit une personne imposable.

➤ **Quelles sont les démarches pour bénéficier de la déduction fiscale ?**

Pour bénéficier de cette déduction, vous devez joindre à votre déclaration fiscale les reçus fiscaux des dons de l'année précédente. La Guilde enverra par la Poste, à chaque payeur, en fin d'année, un reçu fiscal par don effectué. **Ce document sera à conserver précieusement car il ne pourra être transmis une seconde fois.** La déduction est de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant total des dons versés est supérieur à 20% de votre revenu imposable, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

<http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>

➤ **Mes parents acceptent de payer ma mission mais ne sont pas imposables, comment faire pour bénéficier de la déduction fiscale ?**

Si vos parents ne sont pas imposables, ils ne pourront pas bénéficier de la déduction fiscale. Il est tout à fait possible qu'une tierce personne (grand-parent, famille, ami, entreprise, organisme, institutions publiques, ...) paient votre mission. A vous de faire marcher votre réseau !

➤ **L'entreprise de mon père accepte de payer une partie de ma mission, est-ce possible ?**

Oui, bien sûr. Il faudra juste nous transmettre l'information dans les temps. L'entreprise bénéficiera également de la déduction fiscale à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 5‰ (5 pour mille) de son chiffre d'affaires avec un report possible de l'excédent sur les 5 exercices suivants.

➤ **Quel budget faut-il prévoir sur place pour une mission d'un mois ?**

Sur place, pour 1 mois, il faut compter environ 300 - 350 € pour couvrir tous les frais de vie sur place (nourriture, déplacement, ...)

➤ **Je suis étudiant et je n'ai pas les moyens de financer seul ma mission, comment puis-je procéder ?**

Rien ne vous empêche de faire appel à votre entourage : parents, famille, amis, tierce personne, organisme publique (mairie, conseil régional), école, pour collecter des fonds. Vous pouvez cumuler plusieurs sources de paiements pour atteindre le prix de la mission. Gardez bien en tête l'argument de la déduction fiscale. Chaque donateur qui fera un don à la Guilde bénéficiera de la déduction fiscale.

Voici quelques idées pour financer vos frais de mission personnels et pour récolter du matériel pour effectuer votre mission :

- ▶ Les dons de proximité : n'hésitez pas à solliciter votre entourage (familles, amis, collègues ...)

- ▶ Le concours « Envie d'Agir » : s'adresse à tous les jeunes de 11 à 28 ans présentant des projets individuels ou collectifs dans tous les domaines dont celui de la solidarité internationale. Renseignez-vous sur les dates limites de dépôt de dossier !
- ▶ Plus classique, les ventes de gâteaux à la sortie de lieux stratégiques (église, ...)
- ▶ Les Bourses des Conseils Généraux, des Conseils Régionaux, des mairies, etc. => Renseignez-vous sur internet pour les modalités Ne pas oublier de solliciter vos mairies directement si vous y avez des contacts.
- ▶ Associations du type Rotary ou Lion's Club : ils financent parfois ce type de projets, surtout si un de vos parents est membre.
- ▶ Le démarchage d'entreprises : Vous pouvez monter un dossier pour présenter votre projet et vos besoins, et éventuellement proposer à l'entreprise de faire une expo photo à votre retour avec témoignage afin de sensibiliser les salariés. L'idéal étant de posséder un contact au sein de l'entreprise ou bien de s'adresser à une entreprise dont l'objet correspond à votre mission (type de pays concerné notamment).
- ▶ Les jobs d'été sont évidemment la meilleure façon de financer vos frais personnels de mission !
- ▶ Pour les professeurs et instituteurs (ou si vous en avez dans votre entourage) : faites passer le message aux élèves, ils se feront un plaisir de faire une bonne action
- ▶ Centres aérés, centres de loisirs, crèches, écoles... : n'hésitez pas à aller les démarcher, ils ont toujours plein de matériel qu'ils n'utilisent plus et qui feront le bonheur des enfants !

*Mais attention, ne vous chargez pas trop car il est préférable de faire marcher l'économie local du pays dans lequel vous vous rendez.*